

DOSSIER DE CREATION DE ZAC

ZAC « Cœur Vert » à Limeil-Brévannes (94)



Taxe d'Aménagement

Il est prévu d'exonérer de la part communale de la Taxe d'Aménagement (T.A.) les constructions édifiées à l'intérieur de la ZAC « Cœur Vert » de Limeil-Brévannes.